



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

Contrôle sur pièces
2023-04-07

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Georges Léger
4, Avenue Du Général Leclerc. 94600 Choisy le Roi

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	La mission constate que la composition, le fonctionnement et les missions du CVS de l'EHPAD sont conformes à l'ancienne réglementation juridique. Toutefois, avec la rentrée en vigueur au 1er janvier 2023 de l'article 1 du Décret n°2022-731 du 27 avril 2022 qui modifie l'ensemble de la réglementation juridique du CVS, l'EHPAD contrevient aux dispositions allant de l'article D. 311-4 à D. 311-20 du CASF
E2	La mission constate que l'établissement affecte █ ETP d'AUX et d'agents de soins à la prise en charge des résidents. Or, en affectant du personnel qui ne dispose pas du diplôme requis par l'article D312-155-0, II du CASF, la mission statue que l'établissement contrevient à l'exigence de qualité et de sécurité de la prise en charge des résidents, conformément à l'article L. 311-3 1° du CASF.
E3	La mission constate que █ médecins libéraux interviennent dans l'établissement auprès de 53 résidents. Seuls █ d'entre eux ont signé un contrat d'intervention au sein de l'établissement, ce qui contrevient aux dispositions de l'article R. 313-30-1 du CASF

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	La mission constate que la pyramide des âges du personnel est vieillissante et qu'elle peut être une des causes au taux d'absentéisme élevé du personnel notamment pour raisons médicales.
R2	L'absence d'IDEC fragilise la coordination entre les professionnels soignants et limite l'évaluation des bonnes pratiques en matière de soins et de promotion de la bientraitance.
R3	La mission encourage l'établissement à intégrer dans la liste de personnels en CDD à contacter en cas d'absence des IDE en CDI, les IDE remplaçantes auxquelles l'établissement a recours régulièrement afin de stabiliser l'équipe d'IDE vacataires.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD Georges Léger, géré par ARPAVIE a été réalisé le 7 avril 2023 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :

Animation et fonctionnement des instances

- Prises en charge :

Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la Directrice de l'établissement engagent rapidement des actions de correction/ d'amélioration.